

209C0649
FR0000054900-FS0271

12 mai 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TF1
(Euronext Paris)

Par courrier 12 mai 2009, Morgan Stanley (1585 Broadway, New York, NY 10036, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 5 mai 2009, par suite d'une acquisition d'actions TF1, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société TF1 et détenir indirectement 12 731 117 actions TF1 représentant autant de droits de vote, soit 5,96% du capital et des droits de vote de cette société (1), répartis de la manière suivante :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Morgan Stanley & Co Incorporated (2)	11 093 910	5,20
Morgan Stanley & Co. International Plc. (2)	1 630 847	0,76
Morgan Stanley Capital (Luxembourg) S.A. (2)	6 360	ns
Total	12 731 117	5,96

(1) Sur la base d'un capital composé de 213 410 492 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(2) Contrôlée par Morgan Stanley.